SPW INTERIEUR ET ACTION SOCIALE

DIRECTION COHESION SOCIALE

EDIWALL

Wallonie

DÉPARTEMENT DE L'ACTION SOCIALE

Christine RAMELOT

Inspectrice générale

Coordinateur budgétaire

Christophe DEFECHE

Pilotage inspection

Gérard TRIBOLET

Secrétariat

Laurence GANY

Projets transversaux

Laurent VAN DRIESSCHE
Adrien ALEXIS

DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE

Contrôle financier et budgétaire

Didier FONTAINE
Chérifatou LAWSON
Audrey DUPUIS

Méthodologie

Myriam DANIEL
Audrey DUPUIS
Anne VAN COPPENOLLE

Communication

Boris LONNEUX

Plan de cohésion sociale

Catherine CAREME
Myriam DANIEL
Marie-Julie DULIEU
Lauranne LIEGEOIS
Boris LONNEUX
Valérie PRIGNON
Natacha VINCKENBOSCH

Plan Habitat Permanent

Myriam DANIEL
Audrey DUPUIS
Marie-Julie DULIEU

Accueil des Gens du voyage

Lauranne LIEGEOIS

Plan d'actions des droits de l'enfant

Valérie PRIGNON

Eté solidaire

Boris LONNEUX
Natacha VINCKENBOSCH

Service citoyen

Natacha VINCKENBOSCH

Direction cohésion sociale

MISSIONS DE LA DIRECTION

La Direction de la Cohésion sociale (DiCS) a pour mission de favoriser l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux et de promouvoir la solidarité et la cohésion sociale en Wallonie.

La DiCS finance, accompagne et évalue des **plans d'action transversaux** :

- Plan de cohésion sociale
- Plan Habitat permanent
- Plan d'actions relatif aux Droits de l'enfant en Wallonie

Elle coordonne d'autres **projets de cohésion sociale** :

- Accueil des Gens du voyage
- Eté solidaire, je suis partenaire
- Service Citoyen

A travers les liens qu'elle tisse avec les communes, leurs partenaires et les citoyens, les collaborations qu'elle noue avec les acteurs régionaux et interfédéraux ou encore les évaluations qu'elle dresse des actions menées, la DiCS stimule la **transversalité**, encourage le **partenariat**, les **échanges de pratiques** et la **coresponsabilité**.

Son but → Contribuer à une meilleure prise en compte des besoins et des attentes des citoyens dans les réponses apportées par la Wallonie.

Guidée par le respect des droits fondamentaux de chacun et l'insertion et l'émancipation durables des personnes les plus fragiles, elle poursuit sans relâche son travail de concertation et d'action solidaire **pour un meilleur bien-être de tous en Wallonie**.

Direction de la cohésion sociale

MISSIONS

9/6/2017

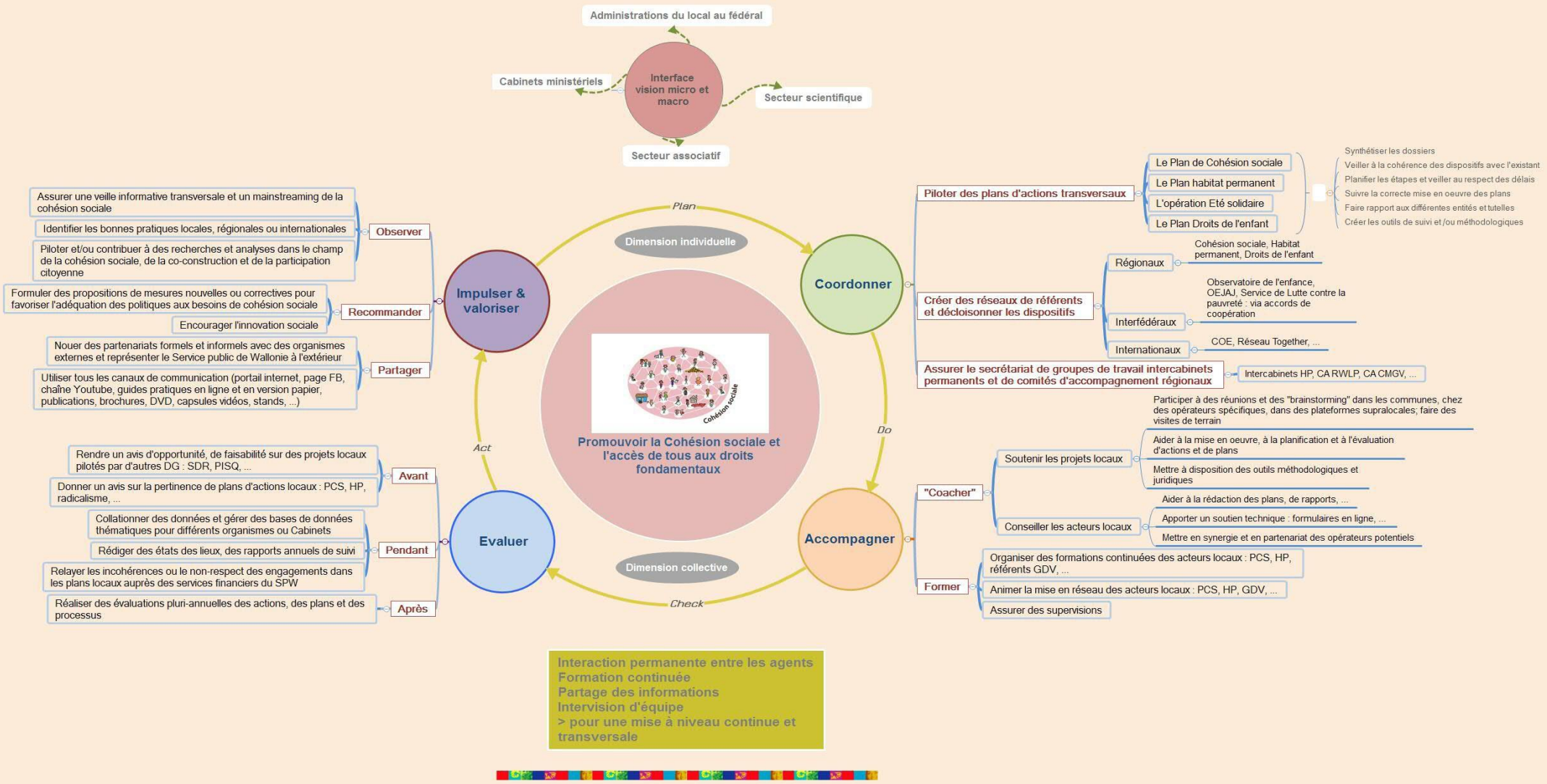

Direction cohésion sociale

PLANS D'ACTIONS TRANSVERSAUX
PLAN DE COHESION SOCIALE

En date du 22 août et du 28 novembre 2019, le Gouvernement wallon a approuvé les **Plans de cohésion sociale** pour la 3ème programmation 2020-2025.

On recense **195 PCS en Wallonie** pour un total de 204 pouvoirs locaux (27 plans délégués aux CPAS).

OBJECTIFS ET DROITS :

Le PCS poursuit deux objectifs, à savoir réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux et contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

Pour ce faire, l**e PCS se décline en actions coordonnées** visant à améliorer la situation de la population par rapport à la cohésion sociale et **aux** 15 droits fondamentaux **répartis en 7 axes** :

1. Le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale
2. Le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté
3. Le droit à la santé
4. Le droit à l'alimentation
5. Le droit à l'épanouissement culturel, social et familial
6. Le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication
7. Le droit à la mobilité.

SUBVENTIONNEMENT :

Le dispositif PCS bénéficie d'une **enveloppe globale d'environ 21.000.000 €** allouée par le Ministre des Pouvoirs locaux.
Le calcul du subside attribué à chaque pouvoir local est objectivé par le décret du 22 novembre 2018 et se compose d'une part de base répartie en fonction du nombre d'habitants et d'une part modulée calculée en fonction de l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) mesurant le niveau de cohésion sociale.

Les pouvoirs locaux **cofinancent** le dispositif à hauteur de **25% minimum du subside perçu.**

A cela s'ajoute une enveloppe de **1.484.000 € octroyée par la Ministre de l'Action sociale dans le cadre de l'article 20** du décret qui permet de soutenir des actions menées dans le plan par des associations partenaires. **L'article 20 est activé dans 125 PCS.**

PLANS D'ACTIONS TRANSVERSAUX
PLAN HABITAT PERMANENT

Afin d'apporter une réponse nuancée à la problématique de l'habitat permanent et de favoriser l'égalité des chances, et l'accès pour tous aux droits fondamentaux, le Gouvernement wallon a adopté, en novembre 2002, un Plan d'action pluriannuel **relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques (Plan HP)**.

Le Plan HP est soutenu par l'ensemble du Gouvernement et est actuellement piloté par le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. Il a pour finalité de **favoriser l'accès aux** droits fondamentaux **pour tous, notamment le** droit au logement**.**

Ce Plan a été actualisé par le Gouvernement Wallon en avril 2011 et a fait l'objet d'une réactualisation en décembre 2021.

OBJECTIFS ET DROITS :

Il se décline en **deux phases qui couvrent** 125 équipements (données 31.12.2022) :

- **La Phase 1 veut favoriser la réinsertion dans un logement décent** des personnes qui vivent dans un équipement fonctionnant sur le modèle d'un « camping » ou dans un autre équipement situé en zone inondable ; elle vise aussi à empêcher toute nouvelle installation de résident permanent ;
- **La Phase 2 concerne les autres équipements situés hors zone inondable** ; pour ces derniers, les options sont plus ouvertes, certains pourraient être reconvertis en zone habitable tandis que pour d'autres il conviendra de maîtriser les entrées et de reloger progressivement les habitants permanents.

A ces 125 équipements s'ajoutent 17 équipements qui sont en processus de reconversion en zone d'habitat vert.

PUBLIC CIBLE :

Le **public-cible** est constitué des personnes résidant de manière permanente dans un **équipement à vocation touristique situé dans une des** 25 communes adhérentes au Plan HP, qu'elles y soient domiciliées ou qu'elles y résident en permanence sans y être domiciliées.

Loin d'être homogène, le public des résidents permanents est une juxtaposition de divers profils. Si **certaines personnes ont délibérément choisi ce type d'habitat**, force est de reconnaître que **beaucoup y ont été contraintes** faute de trouver un logement décent à loyer modéré. Il y a donc lieu, à la fois de respecter certains choix de vie et, d'aider ceux qui le souhaitent à se reloger dignement.

SUBVENTIONNEMENT :

Les moyens alloués au Plan HP par la Wallonie en 2022 représentent **un budget de près de 1.600.000 €** (répartis dans les budgets du Ministre du Logement, de l'Emploi et du Tourisme).

A ces moyens **s'ajoutent des subventions spécifiques pour soutenir les reconversions en zone d'habitat vert (25.000.000 répartis sur 5 ans) et la participation des communes adhérentes**, sachant que leur effort financier est variable selon le degré d'implication de la commune et selon les politiques menées.

L'adhésion au Plan HP donne accès à un **ensemble d'aides financières et d'outils méthodologiques** destinés à soutenir :

- **Les communes :** prime à la démolition des caravanes et abris des personnes relogées, subvention au rachat des parcelles, aides spécifiques dans le cadre de la création de nouveaux logements, financement de divers acteurs locaux du Plan, mise à disposition de vade-mecum thématiques, de modèles divers... ;
- **Les partenaires du Plan :** subventions spécifiques aux AIS, possibilité pour le FLW d'acheter et rénover des logements mis à disposition des résidents relogés, ... ;
- **Les personnes** dans leurs **démarches de réinsertion :** allocation d'installation, ADEL, accompagnement social, administratif, psychologique, ...

PLANS D'ACTIONS TRANSVERSAUX
PLAN D'ACTIONS DES DROITS DE L'ENFANT

Le Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant en Wallonie 2020-2024 (PADE) comprend une liste de 54 mesures. Il a été adopté par le Gouvernement wallon le 16 décembre 2020 et fait suite aux plans 2011-2014 et 2016-2019. Ce 3e plan wallon a fait l'objet d'un récent état d'avancement des actions le 1er février 2024.

Le plan est piloté par le Ministre-coordinateur des droits de l'enfant qui s'est appuyé sur l'expertise de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (O.E.J.A.J) et de la Direction de la Cohésion sociale qui en assurent le suivi et l'évaluation. Il appartient par ailleurs à la DiCS de coordonner le réseau des correspondants droits de l'enfant wallon.

OBJECTIFS ET DROITS :

Eminemment transversal, le PADE vise à rencontrer les recommandations émises par le Comité des Droits de l'Enfant de l'Organisation des Nations Unies et à améliorer les droits de l'enfant en Wallonie.

Lors de ce 3e plan d'actions, il a été veillé à impliquer davantage les enfants en suscitant leur participation directe dans certains des projets.

Les 54 mesures qui le composent sont répertoriées dans **un des trois axes suivants du plan** :

1. L'axe gouvernance et pilotage des politiques publiques
2. L'axe communication/information/formation
3. L'axe accès aux droits/lutte contre les inégalités

AUTRES PROJETS
ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Dans une société majoritairement sédentaire, l**es Gens du voyage rencontrent de multiples obstacles liés à leur mode de vie** mobile. Citons le manque d'aires d'accueil aménagées, les expulsions des terrains qu'ils occupent sans autorisation préalable faute d'en trouver d'autres, les difficultés urbanistiques de s'implanter de manière pérenne sur une parcelle dont ils sont propriétaires, les refus de domiciliation, même provisoire, dans certaines communes, les manifestations de rejets, d'hostilité et de préjugés.

Les réponses à ces problématiques doivent prendre en compte leur mode de vie mobile et s'inscrire dans le cadre des normes régionales et locales qui règlent ces questions.

OBJECTIFS :

La Wallonie développe une politique d'accueil des Gens du voyage sur son territoire. Avec son soutien financier, **8 pouvoirs locaux ont organisé, au cours de l'année 2023**, le séjour temporaire des Gens du voyage sur leur territoire, **à savoir** : Amay, Ath, Bastogne, Charleroi, Mons, Ottignies-Louvain-La-Neuve, Sambreville, Verviers, Wasseiges.

La Wallonie subventionne les communes qui organisent cet accueil (à hauteur de 30.000€/an) pour couvrir les frais de personnel d'un référent « Accueil gens du voyage » au sein du personnel communal. Cette personne prend en charge les aspects organisationnels (réservations, installations, logistique) et sociaux (relations avec les riverains, intégration dans les activités de la commune) de l'accueil.

En outre, quatre villes et communes (Amay, Bastogne, Charleroi, Sambreville) sont en train de développer un projet de création d'une aire d'accueil aménagée et équipée, afin de pouvoir accueillir des groupes tout au long de l'année dans de meilleures conditions.
Dans cet objectif, la Wallonie octroie une subvention de 500.000 euros par projet et propose un accompagnement technique.

La Wallonie soutient également le **Centre de médiation des Gens du voyage et des Roms en Wallonie**, organisme agréé depuis 2019, afin notamment de favoriser et améliorer les relations entre les autorités publiques locales, les Gens du voyage et la population sédentaire, ou d'assurer une médiation, par exemple en intervenant sur le terrain à la demande des communes ou des Gens du voyage, en ce compris dans les cas d'urgence.

AUTRES PROJETS
ETE SOLIDAIRE, JE SUIS PARTENAIRE

Depuis 1994, l'opération « Été solidaire, je suis partenaire » (ESOL) s'adresse aux pouvoirs locaux. Dans ce cadre, des subventions de la Région wallonne sont octroyées pour que des jeunes réalisent des projets solidaires durant les mois de juillet et d'août.

L'opération permet aux jeunes d'être **sensibilisés à la solidarité**, de réaliser des **travaux d'utilité publique** et de **rendre des services à la population** dans leur commune. Elle vise aussi à **favoriser les liens sociaux entre les jeunes et les citoyens, en particulier les personnes plus fragiles**.

Chaque année, la DiCS lance un appel à projets, procède à l'analyse des projets, propose la répartition des jeunes par commune au Ministre, puis accompagne la mise en œuvre des projets et enfin analyse les rapports d'activités complétés en fin de projet par chaque promoteur pour rédiger un rapport annuel de mise en œuvre.

Depuis 30 ans, « Eté solidaire, je suis partenaire » rencontre un succès croissant, pour arriver en 2023 à **227 communes participantes et 2.810 jeunes engagés.**

SUBVENTIONNEMENT :

Le projet « Eté solidaire, je suis partenaire » est **subventionné via le budget des Pouvoirs locaux. Le jeune engagé perçoit au minimum 8€ nets** par heure prestée. Il doit travailler durant un minimum de 70 heures.

Chaque commune perçoit 560€ par jeune qu'elle engage et qu'elle lui rétribue au minimum.

En 2023, les candidatures de 227 communes ont été retenues pour un montant total de 1.629.040€.

AUTRES PROJETS - SERVICE CITOYEN

Le Service Citoyen **permet aux jeunes de 18 à 25 ans**, au profil social et culturel diversifié, **de se mettre, pendant une durée continue de 6 mois, au service de la société dans différents domaines**. Cette **démarche volontaire** constitue une opportunité pour entrer en action et s'intégrer rapidement dans des activités de solidarité valorisantes avec une mission construite à la mesure des compétences et des objectifs de chaque jeune.

Le programme a pour objectifs d'augmenter la cohésion sociale, d'encourager l'exercice d'une citoyenneté engagée, de renforcer la solidarité et enfin de favoriser le développement personnel des jeunes et, indirectement, leur transition vers la vie active.

Le travail de la DiCS est d'assurer le suivi de cette mesure et d'aider la Plateforme pour le Service Citoyen à trouver des débouchés et des relais…, d'où l'inscription de cette possibilité dans le PCS 2020 - 2025.

Le Service Citoyen est accessible à tous les opérateurs publics et privés. Le Gouvernement wallon a approuvé la mise en place d'un Service Citoyen en Wallonie dès septembre 2018. A cette fin, il a conclu une convention avec la Plateforme pour le Service Citoyen qu'il subventionne. Celle-ci assure la formation et l'encadrement des jeunes en Service Citoyen en Wallonie.

Le Service Citoyen s'effectue sur une période de 6 mois en continu. **Il alterne un temps de mission (à 80%) et un temps de formation (à 20%).** Un accompagnement psychosocial du jeune est également mis en œuvre à différents moments du programme et en particulier à la fin, avec un taux de réussite débouchant à 83% sur une reprise d'études, un emploi ou une formation à l'emploi...

Le Service Citoyen se déroule pour l'instant dans le cadre de la loi sur le volontariat avec paiement d'une indemnité de 300 euros par jeune et par mois maximum.

SUBVENTIONNEMENT :

La convention cadre pour soutenir le service citoyen en Wallonie bénéficie d'un budget annuel de **2.959.000 €** pour les années 2022-2025.

.

SYNERGIES INTERNES ET EXTERNES

- AdN
- APAQW
- AVIQ
- AWAC
- AWAP
- CESE Wallonie
- CGT
- CMGVW
- CNDE
- Communes
- Conseil de l'Europe
- CPAS
- CRF
- CRI
- CWAPE
- DGDE
- EAP
- Fédération des CPAS
- Fédération Wallonie-Bruxelles
- FOREM
- Formaform
- FLW
- FRW
- IFAPME
- ISSEPS
- IWEPS
- OEJAJ
- OTW
- Provinces
- Service interfédéral de lutte contre la pauvreté
- SOCAMUT/ SOWALFIN
- SPAQUE
- SPGE
- SPP Intégration sociale
- SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
- SPW BLTIC
- SPW Economie, Emploi, Recherche
- SPW Intérieur et Action sociale
- SPW Mobilité et Infrastructures
- SPW Secrétariat général
- SPW Finances
- SPW Territoire, Logement, Patrimoine et Energie
- SWCS
- SWDE
- SWL
- UNIA
- UVCW
- ...

CONTACT

DEPARTEMENT DE L'ACTION SOCIALE

Christine RAMELOT

Inspectrice générale

DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE

dics@spw.wallonie.be
081/32.73.45

http://cohesionsociale.wallonie.be

Wallonie social SPW